



Compte rendu du CTSD 21 du 16 novembre 2021

Bilan de la rentrée

Ce CTSD s'est tenu au collège André Malraux à Dijon entre la DASEN 21 et les organisations syndicales ; il a duré plus de 4h30.

Les représentants de la FNEC FO :

- Christelle MARCEAU BLANCHARD (1^{er} degré)
- Sylvain POUPON (1^{er} degré)
- Clément EUGENIE (2nd degré)

La **FNEC FO** a dénoncé les conditions de la rentrée 2021 dans les écoles et les collèges du département. (Voir la déclaration de la FNEC FO)

Suite aux déclarations des syndicats, la **directrice DASEN** a répondu à 3 points en particulier :

- Les résultats nationaux aux évaluations de rentrée :

La **DASEN** se félicite des résultats obtenus, équivalents à ceux observés avant la crise sanitaire. Selon l'administration, le retard lié aux confinements a été rattrapé rapidement.

Cependant, ils s'accordent sur un point de vigilance quant à la fluence. Ce constat semble contradictoire avec les résultats obtenus aux autres items évalués en Français.

- La crise sanitaire :

Alors que le pays connaît une 5^{ème} vague, l'administration rappelle que les établissements scolaires de Côte d'Or sont repassés au Niveau 2 du protocole sanitaire, même s'ils reconnaissent un problème de communication à ce sujet.

Le port du masque est donc obligatoire en intérieur, y compris dans le 1^{er} degré, les brassages d'élèves doivent être limités dans la mesure du possible et la désinfection des locaux et des surfaces de travail doit être accrue. Concernant la pratique sportive, les sports de contacts directs sont interdits.

A ce jour, 3 classes de 6^{ème} ont été fermées depuis la rentrée de Septembre.

- L'évaluation des établissements :

La **DASEN** rappelle que l'évaluation des établissements est une chance de travailler autrement et de réfléchir de manière collective aux problématiques d'un établissement. Selon eux, les personnels concernés par ce processus sont satisfaits de l'action menée.

La **FNEC FO** ne partage pas ce constat et ne retrouve ni l'enthousiasme ni le sentiment de satisfaction mentionnés par l'administration de la part des personnels ayant participé à l'évaluation de leur établissement.

La **FNEC FO** a questionné la DASEN sur le nombre et les modalités d'évaluation des établissements du 1^{er} et du 2nd degré.

La **DASEN** répond que 20% des établissements seront évalués chaque année. Le secteur Dijon 1 a été évalué l'an dernier. Cette année, il s'agit de Dijon 3. Concernant les visites des évaluateurs extérieurs (au moins un IPR, un CPE, un directeur d'école, un personnel du 2nd degré), le chef d'établissement détermine avec l'équipe qui sera visité en classe, sur la base du « volontariat ». Les enseignants peuvent donc refuser cette visite mais la DASEN fait bien comprendre que cela serait mal perçu par l'administration.

Bilan de la rentrée dans les collèges de Côte d'Or :

Les syndicats regrettent de ne pas avoir eu le détail des DHG collège.

La **Secrétaire Générale** a commenté les documents projetés et rappelé les priorités départementales qui sont déclinées selon 4 points :

- Principe conforté d'une allocation progressive des moyens pour prendre en compte l'équité sociale et territoriale ;
- Approfondissement de l'école inclusive pour permettre à tous de suivre une scolarité épanouie ;
- Accompagnement renforcé des élèves allophones ;
- Poursuite de l'évolution de l'offre de formation pour accompagner les parcours scolaires et la poursuite d'études des jeunes

Pour les effectifs des collèges, l'écart entre le constat et les prévisions est de 265 élèves de moins par rapport aux prévisions (dont 47 en SEGPA). Pour l'administration la baisse des effectifs suit la démographie. Cette baisse est de 0,81% pour l'année 2021.

La **FNEC FO** est intervenue pour souligner que les établissements privés n'accusaient pas une baisse du nombre d'élèves mais, au contraire, une hausse de 1,16% avec 48 élèves en plus. La démographie ne peut donc être la seule raison. La DASEN ne semble pas d'accord avec notre constat.

Le H/E (taux d'encadrement) est en légère baisse, il est passé de 1,24 à 1,21.

La **FNEC FO** remarque que, pour certains établissements, l'écart entre prévisions et effectifs réels est assez important (Monge à Beaune, Herriot à Chenôve, Bachelard à Dijon, Marsannay la Côte, Semur en Auxois, Talant et Vitteaux en particulier).

Si la DASEN maintient avoir abondé les DHG de ces établissements et accordé un volant d'heures plus important, aucune donnée chiffrée ne nous a été communiquée quant au nombre d'heures allouées.

La **FNEC FO** a évoqué le cas du collège Paul Fort d'Is-sur-Tille. Nous avons alerté l'administration quant aux effectifs en nette hausse depuis plusieurs années dans cet établissement. La carte scolaire a déjà été modifiée, redirigeant certains élèves vers les collèges de Selongey et Fontaine Française.

La DASEN assure que ce dossier, ainsi que les effectifs de plusieurs établissements de Côte d'Or, sont suivis de près.

La FNEC FO dénonce la baisse des Heures Postes (- 459,5) qui conduit à une augmentation importante du nombre d'HSA (+ 283,6). Nous renouvelons également notre désaccord sur les 2 HSA pouvant être imposées aux enseignants, qui contribuent également à augmenter le nombre de compléments de services. Tout cela dégrade considérablement les conditions de travail des collègues dans une logique comptable et d'économie de moyens, les heures supplémentaires coûtant moins cher que des créations de postes.

La FNEC FO est intervenue pour dénoncer la possibilité de proposer des HSA aux personnels à temps partiel suite au Décret n° 2021-1326 du 12 octobre 2021. En effet, l'exercice à temps partiel comme la quotité de travail effectuée relèvent d'un choix personnel. Par exemple, un enseignant choisissant de se mettre à 80% ne devrait pas être amené à dépasser cette quotité. Cette intervention a été soutenue par l'ensemble des syndicats présents.

Pour **la FNEC FO** l'urgence est la baisse des effectifs par classe et la création de postes. Alors que la charge de travail des enseignants explose, ces derniers veulent les moyens de travailler correctement, ils veulent des créations de postes, mais cela, la DASEN n'en parle pas !

Ainsi, **la FNEC FO** renouvelle ses revendications : la transformation des HSA en HP et l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Bilan de la rentrée sur les besoins des élèves :

- **PIAL**

La **SG** a rappelé qu'à la rentrée scolaire 2021 les PIAL ont été généralisés. Notre département en compte 20 :

- 16 PIAL inter-degrés, dont 1 réunissant uniquement des établissements privés,
- 2 PIAL dans le 1er degré
- et 2 PIAL dans le second degré.

A noter également 22 ULIS collèges dont 2 ouvertures pour cette rentrée 2021 (Rameau et Saulieu).

La FNEC FO a demandé de connaître le nombre de notifications MDPH et le nombre d'élèves en situation de handicap en attente d'accompagnement.

Réponse de la **SG**, il y a 1 262 élèves notifiés pour un accompagnement AESH par la MDPH et 27 élèves sont attendus d'un accompagnement (9 individuels et 18 mutualisés).

Un vadémécum a été envoyé à l'ensemble des chefs, IEN et pilotes. Les AESH ont assisté à une intervention d'1h30 visant à les informer sur leurs droits et obligations.

- **SEGPA**

La baisse du nombre d'élèves en SEGPA, amorcée depuis 2018, continue (36 élèves en moins par rapport à l'an dernier).

La FNEC FO alerte la DASEN à ce sujet. Il y a assez d'élèves qui pourraient être scolarisés en SEGPA. Or, les effectifs baissent.

La **DASEN** répond que beaucoup de parents ne souhaitent pas envoyer leurs enfants en SEGPA, même lorsque ces derniers ont été orientés vers ce dispositif.

La FNEC FO a demandé à connaître le nombre d'élèves en liste d'attente en SEGPA.

Réponse de la SG 10 élèves en attente mais les SEGPA où il y a de la place ne sont pas celles où il y a des élèves en attente.

- **Instruction dans la famille**

La **SG** alerte quant à la hausse du nombre d'élèves instruits en famille pour le 2nd degré (de 47 élèves à 80, soit une hausse de 170,2%).

La loi a été modifiée le 24 août 2021 mais nous restons cette année sur un régime déclaratif. L'instruction en famille se fera sur autorisation à compter de la rentrée 2022.

- **Dispositif Devoirs Faits**

La **SG** nous informe que la dotation est 14 623 HSE.

La **FNEC FO** signale que des heures de Devoirs Faits peuvent être effectuées en distanciel dans certains établissements, ce qui contribue à renforcer les inégalités entre les élèves disposant d'un équipement informatique et les autres.

La **FNEC-FO** s'oppose à cette pratique. L'objectif de Devoirs Faits est de faire bénéficier les collégiens d'une aide appropriée au sein du collège. L'accompagnement des élèves, en particulier des élèves les plus fragiles souvent concernés par ce dispositif, ne peut être aussi efficace s'il est fait à distance.

La **directrice** répond que les heures de Devoirs Faits effectuées à distance ne visent pas le même public. Elles permettent d'ouvrir plus de créneaux, parfois en dehors des heures d'ouverture des établissements scolaires. Il s'agit d'un complément qui ne s'adresse pas forcément aux élèves qui bénéficient de ce dispositif en présentiel.

La **FNEC-FO** a également été alertée sur la déclaration anticipée d'heures de Devoirs Faits, avant même que ces dernières soient effectuées, puisque la première enveloppe couvre les heures jusqu'aux vacances de Noël. Nous rappelons que les HSE ne doivent être déclarées et payées qu'une fois effectuées, il devrait en être de même avec les heures de Devoirs Faits.

Question diverse non abordée précédemment :

La **FNEC FO** a demandé à la DASEN d'expliquer pourquoi dans les VS de certains professeurs de Lettres Classiques, les heures de Français sont présentées comme un complément de service en Lettres modernes, alors que la discipline Lettres Classiques comprend elle aussi les heures de français.

La **FNEC FO** demande de changer cette présentation afin que les heures de Français soient intégrées sans ambiguïté au poste définitif des collègues concernés.

La **FNEC FO** rappelle que c'est possible puisque d'autres collègues de Lettres Classiques ont un VS sans Complément de Service en Lettres Modernes. Leurs heures de Lettres Modernes sont directement intégrées dans leur VS. Nous rappelons la circulaire 2018-012 « Conformément aux textes en vigueur, le chef d'établissement confie les heures d'enseignement de LCA aux enseignants de lettres classiques qui ont reçu la formation nécessaire pour dispenser l'enseignement du français, du latin et du grec ». Par ailleurs, dans un certain nombre d'académies comme Nantes par exemple, le problème est réglé, l'enseignement du français n'apparaît pas en CS.

Aucune réponse de la **SG** qui nous renvoie à poser la question en CTA